



Léon XIV et la famille dans la suite de François

Commentaire du message de Léon XIV pour les dix ans d'Amoris Laetitia

Présentation

Le 19 mars 2026, Léon XIV a publié un message à l'occasion du dixième anniversaire de l'exhortation apostolique *Amoris Laetitia* du pape François. Il y annonce qu'il a décidé de convoquer en ce mois d'octobre 2026 les présidents des conférences épiscopales du monde entier pour un « discernement synodal » à la lumière d'*Amoris Laetitia*.

Nous reproduisons ci-dessous ce message et nous le faisons suivre de notre commentaire à partir du magistère, qui montre que Léon XIV s'inscrit dans la continuité de François sur le mariage et la famille (sacrements pour les divorcés prétendument remariés, adaptation de la doctrine aux « changements anthropologiques », synodalité), et qui rappelle l'enseignement constant de l'Église, notamment celui du concile Vatican I.

Notre texte se termine par un passage de l'encyclique *Pasce di* de saint Pie X (1907), où le pape décrit ceux qui travaillent à la ruine de l'Église non pas du dehors, mais « du dedans ».

Texte intégral : message de Léon XIV du 19 mars 2026 sur le site du Vatican.

TEXTE DE LÉON XIV

Le 19 mars 2016, le Pape François a offert à l'Église universelle un **message lumineux d'espérance concernant l'amour conjugal et familial** : l'Exhortation apostolique *Amoris Laetitia*, fruit de trois années de discernement synodal soutenues par l'Année Sainte de la Miséricorde.

COMMENTAIRE

Ce « message lumineux » bafouait la morale catholique en ouvrant la voie pour les couples divorcés et prétendument remariés, c'est-à-dire vivant en adultère, à recevoir malgré cela les sacrements, y compris la sainte communion.

Comme tous les documents modernistes, il ne faisait qu'ouvrir la voie. La suite montre jusqu'où cela est allé.

La vraie miséricorde consiste à sortir le pécheur de son péché, ce que le Christ fait par les mérites de sa passion.

La miséricorde moderniste laisse le pécheur dans son péché, bien plus elle l'encourage. Luther l'a résumée dans sa lettre à Mélanchthon du 1^{er} août 1521 : « *Esto peccator et pecca fortiter, sed fortius fide et gaude in Christo, qui victor est peccati, mortis et mundi.* » (« Sois pécheur et pêche fortement, mais crois plus fortement encore et réjouis-toi dans le Christ, vainqueur du péché, de la mort et du monde. ») Il ajoute : « *ab hoc non avellet nos peccatum, etiamsi millies, millies uno die fornicemur aut occidamus* » (« aucun péché ne nous séparera de cela, l'Agneau, même si, mille et mille fois en un jour, nous fornicions ou tuions »). (WA Br 2, 372 ; *Luther's Works* 48, 281-282.)

TEXTE DE LÉON XIV

En ce dixième anniversaire, nous voulons rendre grâce au Seigneur pour l'élan donné à l'étude et à la **conversion pastorale de l'Église** et lui demander le courage de poursuivre le chemin, en accueillant toujours à nouveau l'Évangile, dans la joie de pouvoir l'annoncer à tous.

COMMENTAIRE

L'Église apporte le salut. Ce n'est pas à elle de se convertir au monde, mais au monde de se convertir à elle.

Une Église qui se convertit n'est pas l'Église catholique, car cela suppose qu'elle soit pécheresse. Or, le Credo affirme « *Credo in unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam*, Je crois en l'Église une, sainte, catholique et apostolique ». Et saint Paul enseigne que l'Église est « sans tache, ni ride, ni rien de tel ; sainte et immaculée » (Éph 5, 27). Et que ce soit dans le domaine « pastoral », comme ils disent, n'y change rien. La pastorale n'est rien d'autre que la morale en action.

TEXTE DE LÉON XIV

Prenant acte « des changements anthropologiques et culturels » (AL, 32) qui se sont accentués au cours des trente-cinq dernières années, le Pape François a voulu engager davantage l'Église dans la voie du discernement synodal.

COMMENTAIRE

Telle est la synodalité : adapter la doctrine aux changements anthropologiques, c'est-à-dire à la décadence des mœurs et au vice, en donnant la parole aux pécheurs qui dictent leur volonté à la hiérarchie.

Léon XIV ouvrira la rencontre par un discours le 7 octobre. Le 14 octobre, il célébrera la messe place Saint-Pierre le matin, puis prononcera son discours de clôture à l'issue de la session finale de l'après-midi (I.Media / Aleteia, 6 octobre 2026). Sa présence pendant les travaux n'est pas exclue : il assistera probablement aux sessions plénières et aux discussions de l'après-midi, sans que cela soit garanti (OSV News, 2 octobre 2026). C'est la "synodalité" : l'autorité de l'Église s'efface devant le « Peuple de Dieu ».

TEXTE DE LÉON XIV

Son discours du 17 octobre 2015, prononcé lors de la XIVe Assemblée Générale Ordinaire du Synode des évêques sur la famille, invite à une « écoute réciproque » au sein du peuple de Dieu, « **tous à l'écoute de l'Esprit Saint, l'«Esprit de Vérité»** (Jn 14, 17), pour savoir ce qu'il "dit aux Églises" (Ap 2, 7) ». Et il précise qu'il n'est « pas possible de parler de la famille sans interpeller les familles, en écoutant leurs joies et leurs espérances, leurs douleurs et leurs angoisses ».

COMMENTAIRE

La citation de l'Apocalypse est hypocrite, car le Saint-Esprit s'adresse aux évêques des Églises, non au peuple.

C'est la démarche posée par *Gaudium et spes* de Vatican II. Le Saint-Esprit n'est plus l'Esprit de vérité, il est l'âme du changement, de l'adaptation aux « changements anthropologiques ».

C'est contraire à l'enseignement de Vatican I : « Le Saint-Esprit, en effet, n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître, sous sa révélation, une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi. » (concile Vatican I, constitution dogmatique *Pastor Aeternus*, chap. 4 ; DH n° 3070).

Le Saint-Siège a précisé que, dans les groupes de travail, alterneront « moments de parole, d'écoute et de silence » (Vatican News, 3 octobre 2026), selon la méthode de la « conversation dans l'Esprit » (I.Media / Aleteia, 6 octobre 2026) éprouvée aux assemblées synodales de 2023 et 2024 (Silere non possum, 2 octobre 2026).

TEXTE DE LÉON XIV

En récoltant les fruits du discernement synodal, *Amoris Laetitia* offre un enseignement précieux que nous devons continuer à approfondir aujourd'hui

COMMENTAIRE

"Approfondir", pour un moderniste signifie "changer" ou "faire évoluer". Voici de larges extraits de l'encyclique *Pascendi* de saint Pie X.

Principe général

n° 38 : « la doctrine des modernistes, comme l'objet de leurs efforts, c'est qu'il n'y ait rien de stable, rien d'immuable dans l'Église. »

n° 32 : « Ils posent tout d'abord ce principe général que, dans une religion vivante, il n'est rien qui ne soit variable, rien qui ne doive varier. » Puis : « Des lois de l'évolution, dogme, Église, culte, Livres Saints, foi même, tout est tributaire, sous peine de mort. »

Le dogme

n° 14 : « Évoluer et changer, non seulement le dogme le peut, il le doit : c'est ce que les modernistes affirment hautement et qui d'ailleurs découle manifestement de leurs principes. »

n° 13 : « Ainsi est ouverte la voie à la variation substantielle des dogmes. »

La manie de réformer

n° 52 : « [...] la manie réformatrice qui possède les modernistes ; rien, absolument rien, dans le catholicisme, à quoi elle ne s'attaque. » Le pape énumère ensuite la philosophie, la théologie, l'histoire, les dogmes, les catéchismes, le culte, le gouvernement ecclésiastique et les Congrégations romaines, puis conclut : « Que reste-t-il donc sur quoi, et par application de leurs principes, ils ne demandent réforme ? »

n° 3 : « [...] nulle partie de la foi catholique qui reste à l'abri de leur main, nulle qu'ils ne fassent tout pour corrompre. »

Ce qui les gêne

n° 59 : « Trois choses, ils le sentent bien, leur barrent la route : la philosophie scolastique, l'autorité des Pères et la tradition, le magistère de l'Église. À ces trois choses ils font une guerre acharnée. »

TEXTE DE LÉON XIV

Notre époque est marquée par des transformations rapides qui, plus encore qu'il y a dix ans, rendent nécessaire une attention pastorale particulière aux familles, auxquelles le Seigneur confie la tâche de participer à la mission de l'Église d'annoncer et de témoigner l'Évangile. Il existe en effet des lieux et des circonstances où l'Église « ne peut devenir le sel de la terre » que par l'intermédiaire des fidèles laïcs et, en particulier, des familles. C'est pourquoi l'engagement de l'Église dans ce domaine doit être renouvelé et approfondi, afin que ceux que le Seigneur appelle au ma-

riage et à fonder une famille puissent vivre leur amour conjugal dans le Christ et que les jeunes se sentent attirés par l'intensité de la vocation matrimoniale dans l'Église.

COMMENTAIRE

Mission des époux selon la doctrine vraie : former les adorateurs du vrai Dieu (saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, Supplément, q. 41, a. 1 et 3 ; q. 59, a. 1).

Mission des époux selon les modernistes : contribuer à la transformation du monde, œuvre que la hiérarchie ecclésiastique ne peut réaliser et que seuls les laïcs, parce qu'ils sont dans le monde (c'est-à-dire parce qu'ils ont l'esprit du monde) peuvent réaliser. C'est pourquoi sont invités des familles et de nombreux "experts".

L'appel au « sel de la terre » est un abus : le sel est fait pour conserver et donner du goût aux aliments, pas pour les corrompre. Or, tout changement de la doctrine morale est une corruption.

TEXTE DE LÉON XIV

Prenant acte des changements qui continuent d'influencer les familles, j'ai décidé de convoquer en octobre 2026 les Présidents des Conférences Épiscopales du monde entier, afin de procéder, dans l'écoute réciproque, à un discernement synodal sur les mesures à prendre pour annoncer l'Évangile aux familles aujourd'hui, à la lumière d'*Amoris Laetitia* et en tenant compte de ce qui se réalise dans les Églises locales.

COMMENTAIRE

La Révolution continue. Parmi les évêques convoqués sont deux évêques de « l'Église patriotique de Chine », contrôlés par les communistes. Mais aucun des cardinaux encore vivants qui se sont opposés à la nouvelle doctrine et à la nouvelle pastorale n'est convoqué, ni aucun des laïcs qui ont combattu, même faiblement, *Amoris Laetitia*.

C'est "l'Église locale" de Buenos Aires qui est allée le plus loin dans le sens d'*Amoris Laetitia* et François a déclaré que c'était là l'interprétation authentique. Il fit publier le texte de Buenos Aires et sa lettre d'approbation en 2017 dans les *Acta Apostolicae Sedis* (vol. 108, 2016, n° 10 du 7 octobre : lettre du pape, p. 1071-1072 ; document des évêques de Buenos Aires, p. 1072-1074), accompagnés d'un rescrit du cardinal Parolin daté du 5 juin 2017 (p. 1074) les reconnaissant comme magistère authentique (« *velut Magisterium authenticum* »).

Voici les extraits les plus notables du texte des évêques de Buenos-Aires :

Aux couples divorcés vivant dans l'adultère, « *Amoris laetitia* ouvre la possibilité de l'accès aux sacrements de la Réconciliation et de l'Eucharistie. Ceux-ci, à leur tour, dis-

posent la personne à continuer de mûrir et de croître avec la force de la grâce. »

« Il peut s'avérer opportun qu'un éventuel accès aux sacrements s'effectue de manière discrète, surtout quand des situations conflictuelles sont prévisibles. Mais en même temps, il ne faut pas cesser d'accompagner la communauté afin qu'elle continue de croître dans un esprit de compréhension et d'accueil, sans que cela crée de confusion quant à l'enseignement de l'Église concernant l'indissolubilité du mariage. La communauté est l'instrument de la miséricorde "imméritée, inconditionnelle et gratuite" (n. 297). »

« En premier lieu, nous devons nous souvenir qu'il ne convient pas de parler de "permissions" d'accès aux sacrements, mais d'un processus de discernement accompagné par un prêtre. Il s'agit d'un discernement "personnel et pastoral" (n. 300). »

« Le discernement ne se referme pas parce qu'il "est dynamique et doit demeurer toujours ouvert à de nouvelles étapes de croissance et à de nouvelles décisions qui permettront de réaliser l'idéal plus pleinement" (n. 303), selon la "loi de gradualité" (n. 295), et en ayant confiance en l'aide de la grâce. »

TEXTE DE LÉON XIV

Je confie ce cheminement à l'intercession de saint Joseph, gardien de la Sainte Famille de Nazareth.

COMMENTAIRE

Cela suffira-t-il à tromper les catholiques honnêtes ?

TEXTE DE LÉON XIV

Du Vatican, le 19 mars 2026, solennité de saint Joseph. LÉON PP. XIV

COMMENTAIRE : LÉGALISATION DE L'AVORTEMENT EN ANDORRE AVEC L'ACCORD DU SAINT-SIÈGE

Nous apprenons qu'Andorre, dernier État européen à refuser l'avortement dans son code pénal, va bientôt dépénaliser ce crime avec l'accord du Saint-Siège. L'intervention du Saint-Siège est d'autant plus remarquable qu'un des co-princes d'Andorre est un évêque, l'évêque d'Urgel qui, légitimement, ne peut accepter cette atteinte à la morale. D'où l'appel au Saint-Siège qui a donné son accord. Voir [notre article sur ce sujet](#).

Saint Pie X, encyclique *Pascendi* sur le modernisme :

n° 2 et suivants

« Ce qui exige surtout que Nous parlions sans délai, c'est que, les artisans d'erreurs, il n'y a pas à les chercher aujourd'hui parmi les ennemis déclarés.

Ils se cachent et c'est un sujet d'appréhension et d'angoisse très vives, dans le sein même et au cœur de

l'Église, ennemis d'autant plus redoutables qu'ils le sont moins ouvertement.

Nous parlons, Vénérables Frères, d'un grand nombre de catholiques laïques, et, ce qui est encore plus à déplorer, de prêtres, qui, sous couleur d'amour de l'Église, absolument courts de philosophie et de théologie sérieuses, imprégnés au contraire jusqu'aux moelles d'un venin d'erreur puisé chez les adversaires de la foi catholique, se posent, au mépris de toute modestie, comme rénovateurs de l'Église ; qui, en phalanges serrées, donnent audacieusement l'assaut à tout ce qu'il y a de plus sacré dans l'œuvre de Jésus-Christ, sans respecter sa propre personne, qu'ils abaissent, par une témérité sacrilège, jusqu'à la simple et pure humanité.

3. Ces hommes-là peuvent s'étonner que Nous les rangions parmi les ennemis de l'Église. Nul ne s'en étonnera avec quelque fondement qui, mettant leurs intentions à part, dont le jugement est réservé à Dieu, voudra bien examiner leurs doctrines, et, conséquemment à celles-ci, leur manière de parler et d'agir.

Ennemis de l'Église, certes ils le sont, et à dire qu'elle n'en a pas de pires on ne s'écarte pas du vrai. Ce n'est pas du dehors, en effet, on l'a déjà noté, c'est du dedans qu'ils trament sa ruine ; le danger est aujourd'hui presque aux entrailles mêmes et aux veines de l'Église ; leurs coups sont d'autant plus sûrs qu'ils savent mieux où la frapper. Ajoutez que ce n'est point aux rameaux ou aux rejetons qu'ils ont mis la cognée, mais à la racine même, c'est-à-dire à la foi et à ses fibres les plus profondes. Puis, cette racine d'immortelle vie une fois tranchée, ils se donnent la tâche de faire circuler le virus par tout l'arbre : nulle partie

de la foi catholique qui reste à l'abri de leur main, nulle qu'ils ne fassent tout pour corrompre. Et tandis qu'ils poursuivent par mille chemins leur dessein néfaste, rien de si insidieux, de si perfide que leur tactique : amalgamant en eux le rationaliste et le catholique, ils le font avec un tel raffinement d'habileté qu'ils abusent facilement les esprits mal avertis. D'ailleurs, consommés en témérité, il n'est sorte de conséquences qui les fasse reculer, ou plutôt qu'ils ne soutiennent hautement et opiniâtrement.

Conclusion

L'enjeu n'est pas le sort de quelques cas particuliers, mais la question de savoir qui gouverne : la doctrine qui juge la vie, ou la vie qui oblige la doctrine à s'adapter. La méthode est constante : on ne change jamais la loi, on la vide de son objet. On parle de « discernement », de « cheminement » au lieu de règle, de « pastorale » au lieu de doctrine. Le Saint-Siège présente lui-même la rencontre comme un parcours « éminemment pastoral ». Aucun texte n'aura besoin d'abroger quoi que ce soit, d'ailleurs il est bien annoncé qu'il n'y aura pas de nouveau texte doctrinal, seulement un document pastoral : il suffira que la pratique devienne la norme.

Pour juger, le catholique dispose d'un critère simple, que saint Vincent de Lérins a donné au V^e siècle : tenir « ce qui a été cru partout, toujours et par tous » (*Commonitorium*, II). Notre attitude n'est pas une révolte, c'est la fidélité. Elle ne dépend d'aucune assemblée : elle demande de rester dans les sacrements, de transmettre le catéchisme tel qu'on l'a reçu, et de prier pour ceux qui gouvernent l'Église.